

*Initiatives ministérielles*

responsabilités. Au Canada, il y a peut-être encore lieu d'adopter une charte des responsabilités.

• (1440)

Comme en témoignent clairement les statistiques sur la pauvreté des familles monoparentales canadiennes qui sont dirigées par des femmes à la suite d'un divorce, il y a des pères canadiens qui estiment qu'il ne leur incombe pas de veiller à ce que leur ex-conjointe et leurs enfants ne vivent pas dans la pauvreté.

Je crois que c'est Franklin Roosevelt qui a dit que nous ne pouvons pas préparer l'avenir de notre jeunesse, mais que nous pouvons préparer notre jeunesse à l'avenir. Si nous laissons ce problème continuer, si nous ne répondons pas aux besoins des enfants canadiens vivant actuellement dans la pauvreté, nous devons en assumer les conséquences plus tard. Car c'est sur eux que repose l'avenir du Canada. Et c'est aujourd'hui qu'il faut les aider et les préparer pour demain.

La situation dans laquelle se trouve une famille monoparentale dirigée par une femme à la suite d'un divorce est souvent difficile et cruelle. Souvent, la mère est mal préparée à devenir le soutien économique de la famille. Élever des enfants, même au sein d'une cellule familiale traditionnelle, est très exigeant. Je puis dire, par expérience, qu'il y a beaucoup à faire dans une famille avec des enfants.

Il est difficile pour une famille dirigée par une femme seule qui ne touche pas une pension suffisante de la part de l'ex-conjoint d'obtenir tout le soutien dont elle a besoin sans devoir faire appel à un avocat, payer des frais juridiques ou obtenir de l'aide juridique afin de poursuivre le conjoint qui ne verse pas sa pension. Ce n'est pas facile non plus pour cette femme-là de trouver un logement, dans les grandes villes surtout où les taux de vacance sont très bas et où les logements à des prix abordables sont rares.

Ce n'est pas facile pour cette femme-là qui ne travaille peut-être plus depuis bien des années, qui n'a pas la formation voulue pour dénicher un emploi suffisamment bien rémunéré, qui voudrait bien pouvoir satisfaire les besoins de ses enfants, quels qu'ils soient. Ça coûte cher d'inscrire un jeune de 10 ans dans une équipe de hockey mineur. Cependant, si on veut que nos enfants profitent pleinement de leur enfance, il va falloir tenir compte de ces coûts.

Nous pensons que nous avons un système d'éducation public et gratuit au Canada. Quiconque a des enfants qui vont à l'école sait qu'il n'en est rien. Vous savez comme moi qu'on nous demande toujours de l'argent pour des voyages scolaires, pour acheter des livres, pour l'inscription à des clubs et aller dans des tournois de volley-ball. Toutes ces choses-là coûtent beaucoup d'argent.

Rares sont les parents qui, malgré toutes leurs difficultés, se résoudraient à dire à leurs enfants: «Non, tu ne peux pas jouer dans cette équipe. Non, tu ne peux pas participer à cette activité. Non, tu ne peux pas aller à ce voyage scolaire parce que je n'en ai pas les moyens.» Personne ne veut aller à l'école et dire: «S'il vous plaît, avancez-moi les fonds pour que mon enfant puisse faire le voyage scolaire. Je n'ai pas eu ma pension alimentaire ce mois-ci et je ne peux pas payer.»

C'est ça la réalité dans le monde d'aujourd'hui. Pour certains, tout va bien au point où on peut dire que le Canada jouit du niveau de vie le plus élevé du monde, alors que pour d'autres, c'est tout le contraire, car ils en sont exclus.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la question du régime fiscal qu'ont soulevée le secrétaire parlementaire et le député de Cap-Breton. Les données de 1988 sont intéressantes. Elles montrent que cette année-là, les conjoints versant une pension alimentaire ont déduit 1,3 milliard de dollars au titre du soutien des enfants dans leur déclaration de revenus. Ensemble, ils ont économisé 475 millions de dollars d'impôt. Par contre, les conjoints bénéficiaires sont tenus de déclarer les paiements de pension alimentaire reçus et, au total, ils ont payé quelque 275 millions de dollars d'impôt sur ces paiements. Certains voient dans les 200 millions de dollars d'écart dans ces recettes fiscales une subvention au divorce. Autrement dit, le gouvernement subventionne le divorce, et ces subventions s'élèvent à la coquette somme de 200 millions de dollars.

Si ces 200 millions de dollars se retrouvaient dans les poches des conjoints à charge, cela pourrait toujours se justifier. Mais, dans les faits, cet argent reste dans les poches du conjoint payeur.

Ne vaudrait-il pas mieux songer à rajuster le système pour que ces 200 millions de dollars servent directement à répondre aux besoins des familles, à résoudre le problème de la garde d'enfants et celui auquel sont confrontées tant de familles où la mère seule a besoin de se recycler et d'acquérir de l'expérience pour trouver du travail. Voilà de quoi ces familles ont besoin. C'est à ce niveau-là que le problème se pose, d'où la nécessité de rajuster notre tir.

D'ailleurs, en faisant porter le fardeau au conjoint bénéficiaire, on rend encore plus difficile pour les mères seules la tâche de remplir leur déclaration d'impôt et de demander les remboursements auxquels elles ont droit, sachant que les dossiers sont corrects. On pourrait leur éviter toutes ces difficultés par une simple modification qui aurait pour effet de renverser l'obligation de payer de l'impôt.